



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **EtanchVite Sàrl**, Rue de Morat 28,  
2502 Biel/Bienne
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
21.08.2014 jusqu'au 10.09.2014
3. Délai pour contester l'inventaire:  
21.08.2014 jusqu'au 31.08.2014
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAO) et les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que l'administration de la faillite renonce à introduire, ainsi que pour les débiteurs douteux contre lesquels elle renonce à entreprendre des démarches supplémentaires.  
Suite à la renonciation de la masse et si aucune cession n'est requise, le droit d'introduire des actions devient caduc. Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées. Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des faillites du Seeland, Agence du Seeland  
2501 Biel/Bienne

01659835

